

N° 4

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSION LÉGALE DE FÉVRIER

Séance du Mercredi 12 Février 1919

	Pages
Administrations diverses :	
Guerre. — Finances. Avances de l'Etat pour paiement des dépenses communales. . . .	66
Dépenses :	
Guerre. — Finances. Avances de l'Etat pour paiement des dépenses communales. . . .	66
Emprunts :	
Avances de l'Etat pour paiement des dépenses communales.	66

L'an mil neuf cent dix-neuf, le Mercredi douze Février, à dix heures du matin, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en session légale à l'Hôtel de Ville.

Présidence de **M. BRACKERS d'HUGO**, Adjoint.

Présents :

MM. BRACKERS d'HUGO, DUBURCQ, REMY, PARMENTIER, BARÉ, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, COILLOT, DUCASTEL, LELEU, LESSENNE, GUISELIN, DAMBRINE, COUTEL, OVIGNEUR et BARROIS.

Excusés :

MM. DELESALLE, LEGRAND-HERMAN, GOBERT, D. DANIEL, WAUQUIER, GRONIER et DELOS.

Sous les Drapeaux :

MM. LAURENCE, GOSSART et VALDELIÈVRE.

Le Conseil désigne M. COUTEL comme secrétaire.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous prions de prendre la délibération suivante :

« Le Conseil,

» Considérant que, dans les circonstances actuelles, la Caisse municipale ne peut plus être alimentée par des bons de monnaie et que les recettes budgétaires normales sont, pour la plupart, irrécouvrables ;

2070
*Avances de l'Etat
pour le paiement
des dépenses
communales.*

» Qu'il importe cependant d'assurer le service des dépenses à la charge de la Ville de Lille ;

» Invite M. le Maire à demander à l'Etat de vouloir bien, jusqu'à la reprise complète de la vie administrative, consentir, à la commune, les avances de fonds nécessaires aux besoins courants, tous droits respectifs étant réservés ;

» Fixe à la somme de vingt millions, la provision nécessaire pour assurer le paiement des allocations aux réfugiés et aux habitants privés de ressources de la Ville de Lille ainsi que pour assurer le remboursement des sommes avancées par les banquiers et les particuliers. »

Adopté.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

racken d'Kigo
9. 1897

Dubourg

Remy Ponce

Jarmontin

Bari

Lesot

Lockeel
G. W. Wood

Buisin

Coillot

Quarstel

C. Quarstel

Selen

Lesacm

Luiselin
L. Guersch

Dambin
W. Ambziew

Coutel

Coutel

Paul Baig

Barron

[Faint, illegible text or bleed-through from the reverse side of the page]